

Québec, le 30 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 juin 2013 était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition visant à renoncer à la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques en stock dans les restaurants avant le 21 novembre 2012, tel qu'annoncé dans le budget 2013-2014, et de prendre des mesures nécessaires pour éviter qu'une situation semblable ne se produise de nouveau en modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec.

L'Association des restaurateurs du Québec a fortement critiqué la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques annoncée au budget 2013-2014. Leur mécontentement est essentiellement relié au fait que la hausse s'applique sur les boissons alcooliques déjà acquises avant l'annonce (boissons en stock à l'égard desquelles une prise d'inventaire est requise).

Dans ce contexte, mon collègue, le ministre de la Sécurité publique M. Stéphane Bergeron, et moi avons annoncé le 14 juin dernier la mise en place d'un groupe de travail pour examiner les irritants soulevés par l'industrie de la restauration quant à l'encadrement des conditions de vente et de service des boissons alcooliques dans les établissements et pour proposer des solutions pouvant éventuellement corriger certains de ces irritants.

... 2

M. Stéphane Bédard

- 2 -

Par ailleurs, le groupe de travail, qui s'est déjà réuni à quatre reprises, remettra au gouvernement un rapport sur l'état des discussions qui proposera des analyses et des recommandations à l'automne 2013.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N Marceau', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas Marceau